

## COMMUNICATION

# N°21

## Communiquer sur ses performances RSE

Communiquer sur ses performances RSE est un avantage concurrentiel et un outil de développement pour le dialogue avec les parties prenantes. Il s'agit de diffuser ses performances économiques, sociales, sociétales et environnementales, qu'elles soient positives ou négatives.

Salariés et consommateurs ont besoin de se placer dans un rapport de confiance pour générer collaboration et fidélité. La transparence est la clé de votre succès! Démontrez vos engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance avec des indicateurs fiables et gagnez la confiance de vos parties prenantes ciblées!

En communiquant sur vos données extra financières vous vous inscrivez dans le cadre de l'article 225 du Grenelle 2 de l'environnement et anticipez les évolutions réglementaires.

Il n'est pas nécessaire d'être irréprochable pour commencer à communiquer en matière de RSE. Choisissez des indicateurs de performance complets, compréhensibles, accessibles, pertinents, actualisés et atteignables.

Cependant il est utile de valoriser la démarche de progrès initiée et les résultats que l'organisation cherche à obtenir.

La communication de marque vise à séduire, convaincre et susciter le désir d'achat. Elle porte sur des éléments de valorisation, de différenciation concernant l'imaginaire et doit développer des notions de valeur ajoutée émotionnelle, de statut, d'innovation... La communication responsable doit toucher la conscience civile de la personne et porte sur des éléments d'information (performances, conduite, stratégie, culture, gouvernance, éthique, valeurs).



## VOTRE AUTODIAGNOSTIC

- Communiquez-vous de manière transparente sur l'ensemble des données économiques, sociales et environnementales vous concernant ? **OUI NON**
- Avez-vous défini auprès de qui vous souhaitez communiquer vos performances RSE ? **OUI NON**
- Dialoguez-vous avec vos parties prenantes sur les performances RSE ? **OUI NON**
- Valorisez-vous les gains pour vous-même et pour les parties prenantes ? **OUI NON**
- Faites-vous la promotion de la RSE auprès de vos parties prenantes ? **OUI NON**
- Communiquez-vous sur l'impact de vos produits et services (affichage environnemental des produits, informations destinées aux collaborateurs, aux consommateurs...) ? **OUI NON**

## LE REPORTING AVEC LA GRI

La GRI (Global Reporting Initiative) est une grille internationalement reconnue pour réaliser des rapports RSE et communiquer sur ses performances.

Le fait de rédiger des rapports comparables au fil du temps, et de pouvoir comparer les résultats à ceux d'autres entreprises, permet de renforcer la crédibilité de la démarche. La GRI peut servir de modèle de base pour établir

Les modèles de reporting :

- La Global Reporting Initiative
- Le Global Compact
- ISO 26000

## LES BONNES PRATIQUES OBSERVÉES

L'ECO-COMMUNICATION : Intégrer dans les évènementiels un mode de gestion responsable :

- cocktail bio et/ou commerce équitable et/ou produits locaux
- Privilégiez la communication électronique
- Utilisez le mobilier recyclé
- Privilégiez les supports de communication utiles

### Contacts utiles :

- l'ADEME :  
« la concertation en environnement – éclairage des sciences humaines et repères pratiques ».
- Le portail de l'éco-communication:  
<http://www.centre.ademe.fr/sites/default/files/files/M%C3%A9diath%C3%A8que/Publications/guide-eco-communication.pdf>

## LES POINTS MAJEURS

- Choisir les indicateurs de performance et structurer le rapport en fonction des enjeux de l'entreprise
- Assurer la transparence, l'ouverture et la contribution active au dialogue avec toutes les parties prenantes, sur la question des performances
- Déterminer les parties prenantes auprès desquelles vous souhaitez communiquer
- Faire appel à des groupes de parties prenantes afin de rédiger le rapport et précisez la façon dont les données sont collectées, enregistrées et conservées
- Communiquer les performances à l'ensemble du personnel
- Identifier les impacts en interne et en externe du reporting
- Sensibiliser les parties prenantes sur les performances RSE

## VOICI CE QUE J'Y GAGNE

- Anticipation ou respect de la réglementation (article 225 de la loi Grenelle 2)
- Etablissement d'un benchmark sectoriel
- Renforcement du sentiment d'appartenance de vos salariés
- Facilitation et renforcement du dialogue avec les parties prenantes en valorisant votre engagement sociétal auprès de vos différents publics, en évitant le greenwashing (argument écologique abusif) et le fairwashing (argument social abusif)
- Augmentation de la confiance de la société civile
- Améliorer la compétitivité de l'entreprise
- Améliorer la réputation de l'entreprise